



Edito

La CGT est favorable au vaccin, outil de progrès sanitaire. Mais il ne s'agit pas pour autant d'opposer les vaccinés à ceux qui ne le sont pas.

En plein été, Macron a annoncé que le pass sanitaire serait obligatoire pour accéder aux lieux de loisirs et de culture, aux restaurants, cafés, salles de sport, trains et autocars longue distance (par contre on peut continuer à s'entasser dans les métros, transiliens et tramways pour aller travailler), hôpitaux et Ehpad. En parallèle, la vaccination devient obligatoire pour nombre de salarié.es et fonctionnaires (dont les personnels soignants et nos collègues des finances publiques travaillant dans une trésorerie hospitalière située dans l'enceinte d'un hôpital) sous peine de ne plus pouvoir travailler et être payés.

Pourtant, le président de la République lui-même déclarait le 28 avril 2021 : « Le pass sanitaire ne sera jamais un droit d'accès qui différencie les Français. Il ne saurait être obligatoire pour accéder aux lieux de la vie de tous les jours comme les restaurants, théâtres et cinémas, ou pour aller chez des amis. » Le 12 juillet, on sait ce qu'il est advenu de cet engagement ...

La généralisation de la vaccination est sans-doute l'une des clefs de résolution de la situation épidémique. Mais cette contrainte du pass sanitaire est révélatrice de l'incapacité du gouvernement à convaincre, à l'image de sa gestion de la crise sanitaire depuis le départ.

Nous défendons le droit de toutes et tous à se faire vacciner, mais nous refusons qu'on utilise la situation épidémique pour justifier des mesures coercitives !

Tout en essayant de réduire les Français au silence, Macron a annoncé que dès que la crise sanitaire serait jugulée, il relancera la réforme des retraites et achèvera la casse de l'assurance chômage !

De même, la loi de transformation de la fonction publique s'applique, saccageant nos droits. Le droit à mutation devient « mobilité » (voir article page 2) et les promotions sont réduites comme peau de chagrin et se font dans la plus grande opacité (voir article page 3 sur les tableaux d'avancement).

Et la poursuite du NRP accélère le démantèlement de notre administration. À la DRFIP, le NRP annoncé en début d'été prévoit la suppression de la moitié des sites parisiens d'ici 2027. De même, la délocalisation de services parisiens ferait disparaître 386 emplois. Mais les agent.es parisien.nes, mobilisé.es et en grève, ont répondu le 9 juillet : « Retrait du NRP, Non à la délocalisation ! Cette journée n'est que le début de notre résistance ! » (page 4).

ALORS, EN CETTE RENTRÉE, HORS DE QUESTION D'ACCEPTER LA CASSE DU SERVICE PUBLIC ET LA PRIVATION DE NOS DROITS !

Retraites, emplois, salaires

Rejoignez-nous !



On ne veut pas en rester là

Syndiquez-vous !

CGT Finances Publiques Paris : 6 rue St Hyacinthe 75001 Paris

Site : www.cgtdgfp75.org

Courriel : cgt.drifp75@dgfp.finances.gouv.fr

Tél : 01 44 85 87 49

Le basculement de la notion de mutation à celle de mobilité n'est pas qu'un glissement sémantique. Les changements institués par les Lignes Directrices de Gestion visent à substituer un droit (pour tout agent, en fonction des besoins de la population et selon ses aspirations, de changer de service, de lieu) par une injonction (s'adapter de gré ou de force aux lubies réorganisationnelles).

Les dégradations incessantes des règles (affectation au département hier, fin de l'alternance priorité/convenance personnelle aujourd'hui, disparition de la reconnaissance du concubinage demain...) créent volontairement un climat d'instabilité, d'insécurité.

Rétrécissement du réseau, suppressions de postes, délocalisations, externalisations, extension des postes à profil, multiplication des recrutements de contractuels (liste non exhaustive) réduisent considérablement les possibilités de muter.

À noter que les « règles » s'appliquant aux agents techniques diffèrent. Comme la décision de combler les emplois relève de l'administration, le comblement des vacances s'effectue tout au long de l'année. Ainsi, les possibilités de mutation à la demande des collègues au 1er septembre sont limitées.

Le mouvement du 1er septembre, autour duquel sont censées se structurer les mutations, est désormais concurrencé par les « recrutements au fil de l'eau » (appel à candidature, mouvements intercalaires, restructurations). Comme si cela ne suffisait pas, la DG oppose mouvement des titulaires (confrontés à des gels de postes) et mouvement des stagiaires (devant se contenter des restes).

Pour couronner le tout, comme il n'est plus question de droits des agent.es mais de répondre à des « besoins de ressources », les représentant.es du personnel sont écarté.es.

Mouvement National :

Les conséquences de ce détricotage n'ont pas

tardé à se faire sentir : Paris, pour les catégories A & B, n'est désormais accessible qu'aux seuls prioritaires. Et dans la continuité des mouvements précédents, l'écart se creuse entre départs et arrivées :

A : -56 % (50 départs pour 22 arrivées)

B : -71 % (104 départs pour 30 arrivées)

C administratifs : -39 % (64 départs pour 39 arrivées)

C techniques : -100 % (soit 1 départ pour 0 arrivée)

Mouvement Local :

Même si les services RH ont su être à l'écoute des demandes défendues par la CGT, la disparition des CAP locales et le refus constipé du responsable du PPR de communiquer la moindre information aux représentant.es du personnel limitent les possibilités de défense des collègues et de contrôle du respect des droits.

Les réorganisations de services donnent désormais le « la » du mouvement local, auxquelles s'ajoute la « stabilisation » des ALD. Places limitées, priorités internes et transfert du CGR à Châteaubriant ont durci les conditions d'accès aux services de direction, accessibles peu ou prou aux seuls agents parisiens.

Le statut des ALD, « bouches-trous » par définition, reste précaire par nature malgré une stabilité de fait, tandis que le recrutement de contractuel.les ferme les portes de postes qui auraient pu être ouverts au mouvement local.

Rattaché.es au même service gérant biens mobiliers et immobiliers (immeubles qui eux conservent leur droit à mutation), les agent.es ne sont plus que des ressources déplaçables. Leur réification n'est rien d'autre que le corollaire de la déshumanisation des services publics. Pour que le NRP puisse passer, les droits des agent.es doivent être détruits.

Le mouvement du 1er septembre 2021 n'est qu'un avant-goût de ce qui nous attend. À nous de nous mobiliser pour que cesse enfin cette casse généralisée.

Avance sans recettes

Les tableaux d'avancement ont enfin été publiés. Pourquoi ce retard ? Réponse du représentant du DG à la CGT : « nous avons préféré dérouler les Groupes de Travail « Lignes Directrices de Gestion Promotions » (LDG) plutôt que de discuter des tableaux d'avancement ».

Que contiennent ces LDG qui justifient le retard porté à l'annonce des avancements ?

Les agent.es devront toujours remplir les conditions d'ancienneté administrative et ne pas avoir été écarté pour des raisons disciplinaires ou de choix du directeur mais les LDG font, du « mérite » la

pierre angulaire des avancements de carrière. À ce stade, l'introduction de critères « professionnels » (voir encadré ci-contre) ne bouleverse pas le système, la quasi-totalité des promouvables remplissant d'ores et déjà les conditions requises.

Là où le bât blesse, c'est que les LDG ne mettent pas en place des

critères objectifs définissant le « mérite ». Elles ne sont là que pour renforcer la soumission des agents car, désormais, **tout repose sur la chaîne hiérarchique** « compte tenu de sa connaissance des qualités, expériences et compétences des agents placés sous sa responsabilité » (sic !). En conséquence, le Compte Rendu d'Entretien Professionnel (CREP) devient **le pilier de tout avancement**. Or loin d'être objectif, le CREP reflète plus les capacités du chef de service à évaluer, sa maîtrise de l'exercice, que son aptitude à jauger les « qualités, expériences et compétences des agents ».

Critères Professionnels

- 0 croix en « insuffisant » sur les 3 dernières années
- 2 croix en « très bon » et 2 en « bon » a minima pour chacune des 3 dernières années
- aucune critique ou réserve récurrentes sur la manière de servir sur les 3 dernières années
- aucune note de service constatant une insuffisance professionnelle ou un comportement professionnel inapproprié postérieurement à la dernière évaluation
- satisfaire aux obligations déontologiques

GRADE	Nombre de Promus			Taux de Promotion National
	DRFiP 75	DGFIP	% DRFiP 75	
C1 à CP	20	834	2,40 %	8,25 %
C2 à C1	42	1 085	3,87 %	12,75 %
AAP2 à AAP1	65	1 117	5,82 %	16,50 %
ATP2 à ATP1	5	77	6,49 %	16,50 %
AA à AAP2	2	23	8,70 %	17,59 %
AT à ATP2	0	26	0,00 %	20,48 %

Et surtout, ces LDG ne résolvent en rien le problème principal de la valorisation par tableaux d'avancement, à savoir des taux de promotion en deçà de la reconnaissance de l'engagement des agents du fait des contraintes budgétaires. Ainsi, les AAP/T-2 devront attendre 8 ans supplémentaires par rapport aux

conditions statutaires avant de passer AAP/T-1 comme les C2 avant de devenir C1, qui eux devront compter 14 ans en sus avant leur passage en CP.

Pour la CGT Finances Publiques, la publication des tableaux d'avancement est l'occasion de réaffirmer sa revendication de refonte complète des grilles indiciaires avec un seul grade par catégorie permettant de dérouler une carrière sans entrave entre son début et sa fin.

Le Guignol de l'Info

Sur Ulysse Paris vous pourrez trouver un quizz « Fête de la Musique », une visioconférence sur la collection d'art moderne de la Société Générale, mais aucune information concernant le nombre d'agents promouvables par TA. Notre DRFiP se refuse à donner la moindre information concernant les tableaux d'avancement si ce n'est la liste des collègues pré-sélectionnés. Or connaître l'écart entre le nombre de promus et de promouvables à Paris permettrait à nos collègues de se situer sur l'échiquier national. Mais notre DRFiP considère que connaître le nom du premier groupe d'Eddy Mitchell est plus important qu'apporter un éclairage sur la carrière des agents !

Retour sur la mobilisation du 9 juillet : Contre le NRP et la démétropolisation, nous ne lâcherons rien !



Le vendredi 9 juillet, 450 agent.es de la DRFIP Paris étaient en grève, chiffre transmis par la direction.

Près de 200 d'entre eux avaient répondu à l'appel de l'intersyndicale Finances Publiques Paris à se rassembler à Réaumur et interpellé le DRFIP P.L.Mariel . Celui-ci présidait le CTL sur le NRP à Paris qui se tenait en raison de la présence de la seule CFDT.

Les grévistes, accompagné.es des organisations syndicales, ont pris la décision d'envahir et donc d'interrompre ce CTL pour exprimer leur colère et leur rejet du plan de destruction du réseau et pour que le directeur réponde à leurs questions (interpellation lue à 3 voix par les secrétaires des OS). Celui-ci s'est livré à un nouveau numéro de claquettes, n'apportant que peu de réponses concrètes et nous sortant du chapeau un nouveau site qui remplacerait celui de Tolbiac dans le 13ème (boulevard Vincent Auriol), site qui n'existait pas une semaine plus tôt dans les documents du CTL... Et c'est avec un culot

monstre qu'il a osé affirmer que si nous avons dû attendre 2 ans ce plan mortifère, c'est parce qu'il « s'était battu bec et ongles pour sauver nos emplois » et qu'il « avait obtenu que tous les services restent à l'intérieur du périphérique (sic) ! ». Et Châteaubriant, Vierzon, Fécamp, c'est à l'intérieur du périph' ?

Bronca générale des collègues présents qui devant tant de mépris sont partis en cortège jusqu'à l'hôtel de ville où une audience avait été demandée à la maire de Paris. Celle-ci ne nous a pas répondu à ce jour mais un sénateur (Pierre LAURENT, PCF), une députée (Danièle OBONO, LFI) et 2 conseillers de Paris (Danielle SIMONNET, LFI et Nicolas BONNET, président du groupe PCF) nous ont rejoints pour nous apporter leur soutien, qu'ils/elles ont exprimé lors de leur prise de parole.

Cette journée marque le début de notre résistance collective devant la mort de notre service public. Continuons tou.tes ensemble, sur tous les sites, dans tous les services à poursuivre et élargir la mobilisation !

La bataille ne fait que commencer, nous ne lâcherons rien !



Bulletin d'adhésion à la CGT

Nom : Prénom :

Date de naissance : Numéro DGFIIP :

Grade : Échelon : Temps Partiel :

Service et adresse administrative :

.....

.....

Adresse personnelle :

.....

.....

Je désire recevoir la presse syndicale : à mon adresse administrative à mon adresse personnelle

Date :

Signature :